



*Partenaire des Vétérinaires
au-delà des soins*

RESUME NON TECHNIQUE

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'AGRANDIR ET D'EXPLOITER

LE PESCHER

COMPAGNIE D'INCINERATION DES ANIMAUX FAMILIERS
www.incineris.fr

- 01500 Château-Gaillard
255, rue Charles de Gaulle - Tél. 04 74 38 72 20
- 13120 Gardanne - Quartier Mazargues
Chemin du Safran - Tél. 04 42 51 20 30
- 19190 Le Pescher - Z.A. Champ d'Escure
Tél. 02 51 87 69 99

- 21800 Chevigny-Saint-Sauveur
11, rue Pierre-Henri Spaak - Tél. 03 80 46 81 33
- 30900 Nîmes - M.I.N. 3214, route de Montpellier
Tél. 04 74 38 72 20
- 31810 Clermont-Le-Fort
RN 20 - La Riverotte - Tél. 05 61 08 23 46

- 56120 Josselin - Z.A. de la Rochette - Tél. 02 51 87 69 99
- 59157 Beauvois-en-Cambrésis
5, chemin de Boussières - Tél. 03 27 76 19 83
- 61120 Vimoutiers - Rue des Sorbiers - Tél. 02 51 87 69 99
- 76890 Tôtes - Z.A. - Tél. 03 27 76 19 83
- 85570 l'Hermenault - Z.A. Les Trussots - Tél. 02 51 87 69 99

Présentation générale

En application des Livres V des parties législative et réglementaire du Code l'Environnement, le présent dossier est déposé par la COMPAGNIE DES VETERINAIRES.

Il concerne la demande d'autorisation d'agrandir et d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement pour l'ensemble des activités du site de LE PESCHER.

Le site de la Compagnie des Vétérinaires de LE PESCHER a été autorisé à être exploiter par l'Arrêté Préfectoral du 15 juin 1999.

Depuis la création de la Compagnie, l'activité d'incinération des animaux familiers n'a cessé de croître pour plusieurs raisons :

- o Le nombre de cabinets vétérinaires collectés par la CIAF sur la région a augmenté,
- o Le nombre de corps d'animaux collectés par cabinet vétérinaire a augmenté suite au déclin de l'élimination par équarrissage.

Pour répondre à la demande, la Compagnie des Vétérinaires a donc choisi d'augmenter la capacité de son site de LE PESCHER.

Elle a agrandi la surface de son terrain par le rachat de 2 parcelles voisines.

Elle a construit une extension à son bâtiment afin de constituer un quai de déchargement et des locaux plus adaptés (dont notamment une chambre froide). Elle a également installé un système de filtration et de désinfection par UV des eaux de lavage et une cuve de Propane de 3,2 tonnes.

Elle souhaite installer un deuxième four d'incinération de plus grande capacité (150 kg/h) et installer une nouvelle cuve de propane de 12,5 tonnes.

Pour toutes ces raisons, la Compagnie des Vétérinaires dépose aujourd'hui un dossier qui a pour objet la présentation de l'ensemble des activités du site à LE PESCHER et leur impact sur l'Homme et l'Environnement.

Sur une surface de terrain de 5513 m², la Compagnie exploite un bâtiment d'environ 396 m² comprenant :

- Un local pour les fours d'incinération,
- Une chambre froide pour le stockage des cadavres,
- Une zone de lavage des matériels de transport,
- Un local de stockage des Déchets d'Activités de Soins Vétérinaires à Risque Infectieux (DASRI),
- Un local de stockage des bains de fixateurs/révélateurs radiographiques usagés,
- Un atelier de rangement,
- Un quai de chargement/déchargement des véhicules de collecte,
- Un local de stockage des consommables (emballages, cartons, plastiques),
- Un local de préparation des envois des cendres à leur propriétaire
- Une salle d'attente pour les propriétaires souhaitant assister par vidéo à l'incinération de leur animal,
- Des bureaux et autres locaux sociaux (sanitaires et vestiaires).

Au regard de la nomenclature des installations classées pour la protection des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement définie à l'annexe de l'article R.511-9 du Code de l'Environnement, les installations du site sont soumises à autorisation au titre des rubriques :

- 2718 : transit, regroupement ou tri de déchets dangereux ou de déchets contenant des substances dangereuses.
- 2740 : Incinération de cadavres d'animaux de compagnie.

Et à déclaration au titre de la rubrique :

1412 : stockage en réservoir manufacturé de gaz inflammable liquéfié.

Par ailleurs l'activité de collecte des déchets d'activités de soins vétérinaires à risques infectieux fait l'objet d'une déclaration auprès des services de l'état.

Etude d'impact

1°/ Intégration dans l'environnement

Le site est implanté sur la Zone Artisanale LES CHAMPS D'ESCURE de la commune de LE PESCHER, dans le département de la CORREZE.

Il occupe les parcelles cadastrales 549, 550 et 551 de la section F.

La commune de LE PESCHER dispose d'un Plan Local d'Urbanisme ; la Zone Artisanale LES CHAMPS D'ESCURE est soumise aux règles d'urbanisme des zones destinées aux activités de commerce, service ou artisanat.

Le site est entouré par au Nord par des Surfaces agricoles et des Habitations, à l'Est par la société Fustier Roubeyrie, au Sud-Ouest par la société CAPEL, au Sud-Est par la salle polyvalente communale et à l'Ouest par le dépôt d'alimentation de Marsallon.

Les premières habitations sont situées à 90 m au Nord-Nord-Est du site.

Le site n'est pas situé sur une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique, ni sur une Zone importante pour la Conservation des oiseaux, ni sur une zone NAUTRA 2000.

La zone d'études ne comporte pas par ailleurs d'édifices protégés inscrits ou classés dans un rayon de moins de 500 m.

2°/ Eaux et sols

Caractéristiques de l'installation :

Le site de la Compagnie des Vétérinaires à LE PESCHER est alimenté en eau potable par la SAUR

Les effluents du site sont composés :

- D'eaux pluviales
- D'eaux usées des usages domestiques et du lavage des locaux, des matériels et des compartiments de transport des véhicules de collecte.

Le réseau d'assainissement est de type séparatif :

- Eaux pluviales :
 - Les eaux de toiture collectées se jettent directement dans le réseau communal de récupération des eaux pluviales.
 - Les eaux de ruissellement sur les voiries (parking véhicules de collecte) sont collectées puis traitées par un séparateur d'hydrocarbures-déboureur. Le rejet s'effectue vers le réseau communal de récupération des eaux pluviales.
- Eaux usées :
 - Les eaux sanitaires sont rejetées directement dans le réseau communal des eaux usées.
 - Les eaux industrielles sont constituées par les eaux de lavage des locaux techniques et des matériels de transport récupérées via des siphons de sol et par les eaux de lavage des compartiments de transport des véhicules de collecte récupérées en pied de quai. Toutes ces eaux sont collectées dans une cuve. Elles sont ensuite traitées par un appareil de filtration puis désinfectées par UV avant rejet dans le réseau communal des eaux usées.

Mesures préventives et évaluation de l'impact :

Un dispositif de disconnexion est installé sur la canalisation d'alimentation en eau potable afin d'éviter tout retour de produits non compatibles avec la potabilité de l'eau.

Les eaux pluviales sont traitées par un séparateur d'hydrocarbures.

Concernant les eaux usées du lavage des locaux, des matériels de transport et des compartiments de transport des véhicules de collecte, elles sont traitées par filtration et par désinfection UV avant d'être envoyées vers le réseau communal des eaux usées connecté à la station d'épuration de LE PESCHER.

Un bassin collecteur permet de recueillir les eaux d'extinction d'incendie ou les eaux usées industrielles en cas de défaillance de la station de filtration et de désinfection par UV.

Concernant les risques de déversement accidentel, les stockages de produits chimiques sont très faibles sur le site, et ceux présents, notamment les fixateurs/révélateurs, sont placés sur dispositif de rétention.

3° Air

Caractéristiques de l'installation :

Les rejets atmosphériques de la Compagnie des Vétérinaires sont constitués de rejets canalisés. Il s'agit principalement des gaz de combustion des deux fours d'incinération du site :

- Gaz de combustion du four de 50 kg/h,
- Gaz de combustion du four de 150 kg/h.

Des gaz à effet de serre sont émis par ces installations mais aussi par la combustion du gasoil des véhicules de collecte des cadavres d'animaux, des camions d'enlèvement des différents déchets entreposés et du gasoil des véhicules du personnel de la société.

Mesures préventives et évaluation de l'impact :

La Compagnie des Vétérinaires réalise des mesures de suivi des rejets atmosphériques en sortie de cheminées afin de se conformer aux valeurs limites imposées par l'arrêté du 17 juillet 2009 relatif aux prescriptions applicables aux installations classées soumises à autorisation sous la rubrique 2740 (incinération de cadavres d'animaux de compagnie).

Aussi bien en ce qui concerne les approvisionnements en cadavres que les enlèvements de déchets, les camions sont chargés de façon optimale afin de limiter les rotations.

4°/ Le bruit

Caractéristiques de l'installation :

La Compagnie des vétérinaires est située dans une zone rurale ; les premières habitations sont situées à 90 m au Nord-nord-ouest du site sur la commune de LE PESCHER

Les installations susceptibles de générer des émissions sonores sont :

- Le fonctionnement du groupe froid
- Le fonctionnement des fours d'incinération,
- La circulation des camions et des véhicules légers
- Le fonctionnement du groupe électrogène de secours.

Mesures préventives et évaluation de l'impact :

Les mesures acoustiques réalisées le 29 mars 2010 au niveau des limites de propriété du site montrent le respect de l'arrêté du 15 juin 1999, à savoir 65 dBA en période de jour.

Les installations de la Compagnie des Vétérinaires susceptibles d'engendrer du bruit sont soit placées à l'intérieur d'un bâtiment fermé, limitant ainsi la diffusion des bruits vers l'extérieur, soit capotées.

5°/ Les déchets

Les principaux déchets générés par le site sont :

- DIB (papiers, cartons, emballages),
- Déchets assimilés aux ordures ménagères,
- Cendres d'incinérations collectives,
- Boues du séparateur d'hydrocarbures

Les principaux déchets collectés et regroupés sur le site sont :

- Déchets d'activités de soins à risques infectieux,
- Médicaments non utilisés,
- Médicaments non utilisés cytotoxiques ou cytostatiques
- Fixateurs/révélateurs usagés,
- Films radiologiques.

Elimination :

Les déchets générés sur le site sont repris par des sociétés extérieures autorisées pour leur valorisation ou leur élimination, ce qui maximise l'impact sur l'environnement.

Les déchets sont stockés dans des locaux spécifiques ou sous abri afin d'éviter tout phénomène d'envol ou de ruissellement.

Tous les déchets dangereux transitent avec un bordereau de suivi des déchets dangereux lors de leur enlèvement par les transporteurs agréés.

6°/ Trafic

Caractéristiques de l'installation :

Le site est entouré par les axes routiers suivants :

- Les routes départementales D10 et D940 à 500 m et 3,6 km à l'Est,
- La route départementale D38 à 5,8 km au Nord,
- La route départementale D84 à 1,25 km au Nord-Est,
- La route départementale D163 à 2,5 km au Sud-Est,

Le volume de trafic engendré par le fonctionnement du site CIAF est d'environ 1 véhicule lourd, 1 véhicule de livraison et 2 à 3 véhicules légers par jour.

Mesures préventives et évaluation de l'impact :

L'activité du site génère un trafic d'environ 5 véhicules par jour. Au regard du trafic mesuré sur les différents axes routiers de la zone d'étude, le trafic associé aux activités de la Compagnie des vétérinaires représente au maximum 0,22 % du trafic de la route départementale D38 et 0,33 % de la route départementale D940

Le trafic engendré par les activités du site a donc une faible influence sur la globalité du trafic local.

Volet sanitaire de l'étude d'impact

1° Effets potentiels sur la santé

Au vu des thèmes de l'étude d'impact développés ci-avant, le fonctionnement des installations du site engendre :

- Des effluents aqueux,
- Des rejets atmosphériques,
- Des émissions acoustiques,
- Des déchets.

2° Evaluation de l'impact sanitaire

Eau :

Les effluents aqueux du site sont les eaux usées domestiques, les eaux du lavage des locaux, matériels de transport et compartiments de transport des véhicules de collecte ainsi que les eaux pluviales.

Les eaux usées domestiques sont directement traitées par la station d'épuration de LE PESCHER. Les eaux usées de lavage passeront au préalable par un système de filtration et de désinfection par UV avant d'être envoyées vers la station d'épuration de LE PESCHER qui a pour exutoire La Sourdoire. Les eaux pluviales de toitures sont directement rejetées dans le réseau communal des eaux pluviales. Les eaux pluviales de voiries sont traitées dans un séparateur d'hydrocarbures avant de rejoindre le réseau communal des eaux pluviales.

L'impact sanitaire dans le domaine de l'eau du site peut être considéré comme négligeable envers les populations environnantes.

Air :

Les rejets atmosphériques du site sont les gaz de combustion des deux fours d'incinération.

Les résultats de la dernière campagne de mesures effectuée sur le four de 50 kg/h sont conformes aux limites de rejets atmosphériques imposées par l'arrêté du 17 juillet 2009.

Les estimations des rejets du four de 150 kg/h sont conformes aux limites de rejets atmosphériques imposées par l'arrêté du 17 juillet 2009.

Une nouvelle campagne de mesures des rejets atmosphériques des deux fours est prévue à la mise en service du four de 150 kg/h.

L'impact sanitaire dans le domaine de l'air du site est contrôlé.

Bruit :

Au vu des mesures acoustiques effectuées en limite de propriété, les niveaux sonores relevés sont caractéristiques des bruits de l'intérieur d'une chambre à coucher. De ce point de vue, le site ne peut être considéré comme source d'effets sur la santé publique.

Déchets :

Les déchets possédant un caractère nocif ne présentent pas de phénomène d'envols et sont stockés de façon à les protéger des eaux de ruissellement. Ainsi, il n'y a pas de contact possible entre ces déchets et les populations environnantes, d'où l'absence de risque sanitaire.

3°/ Evaluation globale du risque sanitaire

Au regard de l'impact sanitaire dans les différents domaines que sont l'eau, l'air, le bruit et les déchets, l'impact sanitaire global du site de la Compagnie des Vétérinaires peut être considéré comme acceptable.

Une évaluation de l'impact sanitaire dans le domaine de l'air dans des conditions réelles de fonctionnement lors de la mise en route du site permettra de confirmer cette évaluation.

Etude des dangers

L'étude des dangers a permis de définir les principaux risques liés à l'exploitation des installations du site de la Compagnie des Vétérinaires. Les conclusions sont mentionnées ci-après :

Le retour d'expérience sur des installations comparables à celles du site révèle que les principales causes d'incident sont le foudroiement, la défaillance matérielle ou humaine susceptible d'engendrer un incendie, un accident sur une personne, ou un déversement accidentel de produits polluants.

L'analyse des produits stockés sur le site indique que les principaux risques redoutés sont l'incendie, l'explosion due à une fuite d'une canalisation de gaz, le déversement de liquide inflammables ou de produits susceptibles de générer une pollution.

Au regard du tableau de positionnement des scénarios étudiés, résultat de l'analyse préliminaire des risques du site, il apparaît qu'aucun scénario n'est considéré comme accident majeur potentiel.

Des mesures techniques et organisationnelles sont effectives sur le site afin d'éviter que les événements, cités dans l'analyse des risques, ne se produisent et d'en limiter les conséquences. Les principaux dispositifs de sécurité sont les suivants :

- Des vérifications des installations sont effectuées manuellement.
- Des extincteurs sont répartis dans le bâtiment selon le code du travail et adaptés aux risques à combattre.
- Le bâtiment possède des lanterneaux pour le désenfumage des locaux.

Notice d'hygiène et de sécurité

Le site de la Compagnie des Vétérinaires à LE PESCHER emploie 5 personnes.

Fonctionnant 5j/7, 16h/24, 260 jours par an, les horaires de travail sont différents selon l'affectation du personnel :

- Personnel administratif : horaire de jour, 5 jours par semaine
- Personnel de production : horaires postés, 2 à 5 jours par semaine

Le personnel de la Compagnie des vétérinaires dispose de douches, lavabos et sanitaire en nombre suffisant. Des vestiaires et une salle de pause sont également à disposition du personnel.

De plus il dispose d'équipements de protection individuelle suivants : vêtements de travail, chaussures de sécurité, protection auditives, gants, masques de protection, dispositifs d'alerte du travailleur isolé.

Les salariés du site suivent des formations dans le domaine de la sécurité au poste de travail et dans les domaines directement liés à l'activité du site.

Le personnel est suivi régulièrement par les services de la Médecine du Travail.

Le site de la Compagnie des Vétérinaires ne possède pas de Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.